FIDAL
FORMATIONS

# DP08 – La protection du conjoint survivant

**Inter** **Intra**

### Thématique(s)

Droit du patrimoine

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

## Objectifs professionnels

- Cerner les droits successoraux du conjoint survivant
- Identifier les problématiques et connaître les outils pour améliorer la situation du conjoint ou du concubin

## Programme

### 1. Connaître les droits légaux du conjoint survivant

- Quels sont ses droits successoraux ?
- Quels sont ses droits sur la résidence principale ?
- Qu'implique la présence d'enfants non communs ?
- Quelle est la différence de traitement avec le concubin ou partenaire d'un PACS ?

### 2. Améliorer la situation du conjoint survivant

- Amélioration de la situation du conjoint par les dispositions à cause de mort
  -La donation au dernier vivant conserve-t-elle une utilité ?
  -Quels sont les avantages et limites d'un testament au profit du conjoint ?
  -Quelle utilité de la RAAR ?
  -Amélioration de la situation du conjoint par le régime matrimonial
  -Quel régime matrimonial s'avère le plus protecteur ?
  -Quelles clauses mettre en place ?

-Quelles limites en présence d’enfants non communs et quelles solutions existent pour y remédier ?

- Amélioration de la situation du conjoint par le contrat d’assurance vie
  -Quelle utilité de la souscription d’une contrat d’assurance vie ?
  -Quelles limites ne pas franchir ?
  -Quel intérêt présente la clause bénéficiaire démembrée ?

### 3. Améliorer la situation du concubin survivant

- Amélioration juridique de la situation du concubin survivant
  -Quelle utilité de la RAAR ou de la souscription d’un contrat d’assurance vie ?
  -Quid de l’acquisition avec clause de tontine ?
  -Quid de l’acquisition par une SCI avec démembrement croisé des parts sociales ?
- L’amélioration fiscale de la situation du concubin survivant
  -Quels outils et stratégies utiliser ?
  -Quelles sont les limites du legs nets de frais et charges ?
  -Quelles sont les limites liées à la clause de tontine ?

## Public concerné

- Directeur d'association
- Directeur d'établissements de santé
- Dirigeant - Chef d'entreprise

## Pré-requis

- Expérience dans l’une des fonctions ciblées

## Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d’un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

## Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

## Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

### Site

https://www.fidalformations.fr/contactez-nous

### Email

infos@contact.fidalformations.fr

### Téléphone

+33 (0) 1 58 97 10 00

**Fidal Formations**

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.